

Assurance qualité en protection incendie

Service composé de :

- » 1 expert en protection incendie AEAI avec diplôme fédéral



Responsable
Cédric Mattmann

Nos atouts

- Une approche orientée solutions
- De bonnes relations avec les autorités de protection incendie et une attitude proactive, afin de limiter au maximum le risque de demandes de compléments
- Une expérience diversifiée sur des projets variés : musées, hôpitaux, centres commerciaux, logements, crèches, écoles, etc.
- Des documents allant au-delà de la reproduction de normes, pensés pour être des outils de travail

Expertises

Assurance qualité pour les projets de degré 1 à 4

Définition des enjeux de protection incendie

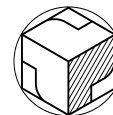
Plans et concepts de protection incendie

Audit du patrimoine bâti

Suivi de réalisation et mise en service de bâtiment

Ce qui nous différencie

Notre expert est issu d'un **cursus technique**. Sa formation initiale en robotique couplée à ses expériences professionnelles précédentes en installation de détection incendie et conduite de projets en protection incendie lui permettent de communiquer aisément avec tout interlocuteur, du maître d'ouvrage au technicien de l'entreprise installatrice. Notre **polyvalence** dans les **différents types de projets** nous permet de comprendre les **besoins spécifiques à chaque secteur** et de développer avec vous les solutions adaptées.



Prestations

Phase SIA 2 – Études préliminaires

Audit du concept existant

- » Dans le cadre de rénovations, surélévations, réaffectations, etc., de bâtiment, nous auditions les documents disponibles et le bâtiment existant afin de nous assurer que les modifications apportées par le projet sont envisageables. Nous proposons également des pistes d'amélioration et de remise en conformité.

Étude de la faisabilité du projet

- » Contrôle de la correspondance du projet aux normes et directives de protection incendie et rédaction d'un mémorandum pour fixer les grandes lignes du concept de protection incendie.

Phase SIA 3.31 – Avant-projet

Développement du concept de protection incendie

- » Sur la base des études préliminaires, nous précisons, au fur et à mesure de l'avancement de la phase, les mesures de protection incendie. Nous assistons les autres mandataires pour assurer que leur développement soit en adéquation avec le concept.

Préconsultation avec l'autorité de protection incendie

- » Nous rencontrons l'autorité, en votre présence si vous le souhaitez, afin de leur présenter le projet et de recueillir leurs remarques et leur volonté concernant les questions de protection incendie.

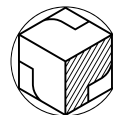


Rencontrer l'autorité à cette étape du projet nous permet de garantir que nous nous dirigeons dans une direction conforme à ses attentes. De plus, l'inspecteur rencontré lors de cette préconsultation devrait désormais être notre interlocuteur pour le projet et le suivre jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire.

Phase SIA 3.32 – Projet de l'ouvrage

Rédaction du concept de protection incendie

- » Sur la base des plans architecte, nous dessinons les plans de protection incendie et rédigeons un concept pour le projet.



Consultation de l'autorité de protection incendie

- » Nous présentons les modifications apparues depuis la précédente consultation et validons avec l'autorité la version finale du concept de protection incendie. Cela dans le but de réduire au minimum le risque de demande de complément et, par conséquent, les impacts sur le projet.

Consultation des groupements de sapeurs-pompiers locaux

- » Si le projet le nécessite, nous consultons l'état-major du groupement de sapeurs-pompiers local afin qu'ils puissent nous faire part de leurs remarques. Par exemple si le bâtiment est équipé d'installations de détection incendie totale ou présente des risques majeurs (grand nombre de personnes, produits chimiques, etc.).

Phase SIA 3.33 – Demandes d'autorisation

Édition des documents pour l'autorisation de construire

- » Nous éditons en version définitive les divers documents nécessaires à l'autorisation de construire et les déposons sur la plateforme de gestion des autorisations, notamment :
 - Le concept de protection incendie
 - Les plans de protection incendie
 - Le formulaire 001

Phase SIA 4.41 – Appels d'offres

Aide aux soumissions

- » Nous vous assistons, ainsi que les autres mandataires, dans la rédaction des soumissions en contrôlant les types de produits inscrits dans les documents.
- » Au retour des offres, nous vous assistons pour contrôler l'équivalence des produits proposés par les entreprises à ceux soumis.

Contrôles des plans

- » En collaboration avec les autres mandataires, nous contrôlons et confirmons la conformité de leurs plans au concept de protection incendie.

Phase SIA 5.51 – Projet d'exécution

Établissement des documents entreprise

- » Par le biais de ces fiches, nous communiquons de façon ciblée aux entreprises les principes de protection incendie qu'il leur incombe de respecter.

Validation des plans

- » En collaboration avec les entreprises, nous validons la position des organes de protection incendie sur les plans et leur conformité au concept de protection incendie.



Validation du matériel et des produits

- » Au retour des fiches entreprises soumises, nous contrôlons que les attestations et fiches techniques transmises sont en adéquation avec le concept de protection incendie.

Phase SIA 5.52 – Exécution de l'ouvrage

Suivi de la réalisation

- » Contrôle sur le chantier des organes de protection incendie :
 - La conformité de leur mise en œuvre par rapport aux directives de pose des fabricants
 - La correspondance aux fiches techniques et attestations transmises en phase 5.51.
- » Établissement de rapports de visite pour assurer le suivi de la correction des défauts constatés
- » Soutien à la direction des travaux pour les questions de protection incendie



Le suivi de la réalisation est la clef de voute de la protection incendie. Tout travail réalisé en amont ou en aval est caduque si les mesures de protection incendie ne sont pas mises en œuvre correctement.

Phase SIA 5.53 – Mise en service

Réception des organes de protection incendie

- » Nous établissons un programme de test pour la réception des organes de protection incendie et animons les séances de test sur site. Nous suivons la correction des non-conformités constatées dans le but de pouvoir établir la déclaration de conformité.

Déclaration de conformité

- » Contrôle final des documents collectés tout au long de la phase 5 et nécessaires pour l'établissement de la déclaration de conformité.

Concept de révision

- » Établissement d'un concept de révision et d'un dossier des fiches techniques des organes de protection incendie à destination du propriétaire, qui endosse désormais la responsabilité du maintien du concept de protection incendie dans son bâtiment.